

Les membres de la Commission

[Handwritten signatures]

n° 1751

n° 1588 des Enquêtes

Declaration - Perennication de la nomme Mahiatia,

cultivatrice à Romarqne

La nomme Mahiatia, nat présente ce jour vingt neuf man mes neuf cent cinq, laquelle agissant comme habit à sedire et portee par parties heitien dans mere Bahisaiats, decider en faisant trois autres heitien, le nomme Cauafitiani, Maopu, et eni macu qui ont fait un partage d a revardique en celt qualis latero **Pehekua**, six a six, d'une contenance de vingt six, quatre vingt trois centiares, plantee de cocotiers, et manies. Bornes au Nord par un ruisseau, au sud par la terre Ehotoma, à l'Est par la terre Paaci, à l'ouest par la terre Ehoaei.

Levèlement ne passant pas de l'ite, nous avons procede à l'entente a une enquête administrative de laquelle il resulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps, latero de sa mere decider en faisant quatre heitien qui ont fait un partage entre eux

Par ces motifs

arretons :

La terre **Pehekua**, six a six, ci dessus designee, appartient a la nomme Mahiatia

Fait et arrete à Ompo le six huit mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Handwritten signatures]

n° 1752

n° 1587 des Enquêtes

Declaration - Perennication du nomme Cauafitiani,

cultivateur à Romarqne

La nomme Cauafitiani, nat présente ce jour vingt neuf man mes neuf cent cinq et a revardique latero **Pillatka hue**, six a six, d'une contenance de quatre cent, quatre vingt huit centiares, plantee de manies. Bornes au Nord, par la terre Ehotoma, au sud par la terre aellathea, à l'Est par la montagne, à l'ouest par la terre Papatita.

Levèlement ne passant pas de l'ite, nous avons procede à l'entente a une enquête administrative de laquelle il resulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

arretons

La terre **Pillatka hue**, six a six, ci dessus designee, appartient au nomme Cauafitiani.

Fait et arrete à Ompo le six huit mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Handwritten signatures]